

Carthage PRO

«Chabaka»

Règlement

Art.I : Dates et lieu

Chabaka aura lieu à Tunis dans le cadre des Journées Cinématographiques de Carthage (JCC) les **1^{er}, 2 et 3 Novembre 2021**.

Art.II : Objectifs

L'atelier Chabaka a pour objectif la présentation à des partenaires internationaux producteurs, distributeurs, diffuseurs, ou autres, de projets de longs métrages documentaires et fiction arabes et africains, en phase de développement.

Chabaka est un atelier compétitif, des bourses d'aide au développement sont proposées par des partenaires du festival aux lauréats désignés par un jury international.

Art.III : Description de l'atelier

Chabaka est un atelier d'aide au développement de la section Carthage Pro, organisé par les JCC. Les ateliers Carthage Pro se dérouleront sur trois (3) jours pendant lesquels les réalisateurs seront invités à défendre leur projet devant le jury international.

Art. IV : Critères d'éligibilité des projets :

1. Seules les Long métrages de fiction et/ ou documentaires sont éligibles
2. Sont appelés à présenter leurs projets, les réalisateurs et les producteurs sélectionnés citoyens d'un état africain ou arabe.
3. Un réalisateur ne peut présenter qu'un seul projet
4. Le producteur ne peut présenter que deux projets au maximum.
5. Le réalisateur doit avoir réalisé au minimum deux (2) courts métrages et/ou un long métrage
6. Le producteur doit avoir produit au minimum deux (2) courts métrages et un long métrage.

Art.V : Modalités de sélection

La sélection se fera sous la responsabilité de la direction des JCC, au maximum 08 projets de longs métrages de fiction et /ou documentaires seront sélectionnés dont 03 Tunisiens au maximum

Art.VI : Inscription des projets

Le dernier délai d'acceptation est fixé au 20/8/2021 inclus.

1. Les dossiers devront être communiqués exclusivement via la plateforme des JCC : www.jcctunisie.org
2. Les candidats devront remplir le formulaire d'inscription en ligne de l'atelier Chabaka disponible sur le site internet des JCC
3. **Seuls les dossiers complets seront examinés.**
4. Les candidats devront fournir pour chaque projet un dossier, en français et/ou en anglais, et/ou en arabe. Deux langues sont exigées.

Le dossier doit être constitué comme suit pour la présélection :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli
- Un synopsis court
- Une note d'intention du réalisateur / Auteur
- Un traitement d'une page
- Un budget estimatif
- Un plan de financement
- La biographie de l'auteur et ou réalisateur
- La biographie du producteur ou la société de production



- Un lien de visionnage du dernier travail du réalisateur.

Art. VII : Projets sélectionnés

Les films sélectionnés recevront **une notification le 30 Septembre 2021**. La sélection d'un film doit rester confidentielle jusqu'à l'annonce officielle du programme par la direction des JCC.

Art. VIII : Invitations et Accueil :

Les JCC prévoient la prise en charge du transport aérien et du séjour du réalisateur pendant **5 jours/4 nuits**.

Article IX : Prix « Bourses d'aide au développement » et engagements :

La liste des bourses et les montants à allouer seront publiés sur le site du festival : www.jcctunisie.org avant la date de clôture des inscriptions.

1. Les bourses reviennent au réalisateur (s) / trice (es) du projet primé dans sa totalité.
2. Les lauréats devront signer une lettre d'engagement
3. Les projets lauréats une fois le film fini devront faire figurer la mention obligatoire : « Avec le soutien de Carthage-Pro Chabaka » en incluant le logo des JCC dans le générique du film et dans tous les documents d'information.
4. Le réalisateur ainsi que son producteur s'engagent à réserver obligatoirement aux JCC la Première arabe du film pour les films arabes.
5. Le réalisateur ainsi que son producteur s'engagent à réserver obligatoirement aux JCC la Première africaine du film pour les films africains.

Art. X : Cérémonie de remise des prix

Une cérémonie de remise des prix de « Carthage Pro » se tiendra à la fin des travaux des ateliers Chabaka et Takmil.

Article XI : Règle Générale

La participation à l'Atelier Chabaka implique le respect du présent règlement. La Direction Des JCC est seule habilitée à prendre toute décision concernant les points non prévus par le règlement et/ou leur interprétation.